

Les jeunes en grève tirent la sonnette d'alarme !

La réforme du bac menée au forceps et l'application de protocoles sanitaires inefficaces ont dégradé les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves. A deux mois à peine des épreuves du baccalauréat, la colère gronde chez les lycéens et la mobilisation se durcit contre la ligne éducative tenue par J.M. Blanquer.

Ce lundi 3 mai une centaine de lycéens se sont rassemblés devant le lycée Robert de Luzarches à Amiens pour protester contre la gestion pitoyable de la crise sanitaire par le gouvernement, avec le soutien de la CNT-STE80.

Dans de nombreux lycées, le protocole sanitaire reste fragile et les mesures annoncées telles que les auto-tests ne sont pas suivies des faits.

Depuis octobre, les lycées publics sont en semi-distanciel : la plupart des élèves décrochent, alors que les classes de 35 élèves chacune empêchent un suivi individuel.

Contrairement à ce que revendique le ministre de l'éducation nationale, les cours en semi-distanciel poussent les professeurs à assurer leurs cours à deux reprises, une pour chaque groupe, faute de matériel adapté pour assurer les cours à la fois en visioconférence et en présentiel, et par découragement pour ceux qui s'engagent dans une telle initiative puisque que les visioconférences ne fonctionnent qu'une fois sur trois.

Pour Blanquer il faut poursuivre coût que coût la mise en place de la réforme et la réalisation des nouvelles épreuves du bac pour les élèves de terminales.

Si les épreuves de contrôle continu ont bien été remplacées, n'est pas le cas du Grand Oral, de l'épreuve de philosophie ou des épreuves anticipées de français. Ce grand Oral met sous pression les élèves qui ne disposent pas de l'aisance à l'oral et du capital culturel suffisant propres aux classes supérieures pour réussir.

L'absence de consignes et les injonctions contradictoires données aux élèves selon la spécialité qu'ils suivent (car aucune heure dédiée à cette épreuve, ni temps d'échange entre les enseignants ne sont prévues) rendent la préparation de l'épreuve difficile et stressante.

La troisième partie de cette épreuve amène l'élève à exposer « les différentes étapes de la maturation de son projet » d'orientation parmi lesquelles on compte des éléments fortement dépendants de la classe sociale d'origine de l'élève (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale). Ce grand Oral est avant tout un grand tri social et un grand flou pour les élèves, les professeurs et les parents..

Une année scolaire à deux vitesses et totalement inégalitaire puisque les élèves du privé ont eu cours entièrement en présentiel jusqu'à très récemment ; ils sont même en avance sur le programme.

Les écarts de classe et « de classe » se durcissent . Et c'est sans compter sur la santé mentale des jeunes lycéens qui alertent de plus en plus les spécialistes. La ministre se félicite du recrutement d'une centaine de postes psychologues et d'assistantes sociales.

C'est toujours, un psy équivalent temps plein pour 30 000 élèves quand on en compte 1 pour 1 500 aux États-Unis par exemple. Le taux de la France est huit fois inférieur à celui des six autres pays recensés et 20 fois inférieur aux recommandations de l'OMS.

C'est pourquoi aujourd'hui, syndicats, parents, professeurs et lycéens appellent à l'annulation du grand oral, ainsi qu'à la mise en contrôle continu des épreuves de fin d'année pour les filières générales, technologiques, professionnelles, BTS ainsi que pour les élèves du CNED, l'annulation des épreuves anticipées de français, et l'accessibilité des épreuves de rattrapage pour ceux qui n'auraient pas validé leur baccalauréat par le contrôle continu. Une nouvelle mobilisation est prévue ce vendredi 7 mai au matin devant le lycée Luzarches. Dans ce contexte, SUD éducation appelle l'ensemble des personnels, en fonction des situations sanitaires locales, à user des moyens à leur disposition pour protéger leur santé et obtenir satisfaction sur leurs revendications, notamment l'exercice collectif du droit de retrait et la grève.

Sud Éducation soutient les revendications portées les jeunes.

Il faut recruter d'urgence des personnels pour assurer les remplacements, en particulier dans le premier degré. La campagne de vaccination doit cibler en urgence les personnels enseignants volontaires, et les tests salivaires doivent être proposés sur le champ aux élèves d'une classe où un cas positif est identifié.

Sud Éducation relaie la pétition qui revendique la suppression du "Grand oral" du baccalauréat, une épreuve particulièrement discriminante socialement.

Qui sont les AESH ?

Définition

Les Accompagnant-e-s d'Elèves en Situation de Handicap sont des personnels contractuels de l'Education Nationale qui suivent un ou plusieurs élèves dans leur scolarité. Ce métier est né à la fin des années 1980 avec de premières expérimentations en 1986 dans la Sarthe et les Bouches-du-Rhône. Il a connu de nombreuses appellations depuis (AIS, AVS, EVS, AES, AESH), ce qui est révélateur du peu de considération accordée à cette fonction. En théorie il existe toujours trois types de missions d'accompagnement des élèves telles que définies dans la circulaire du 3 mai 2017 : individualisé (un-e seul-e élève), mutualisé (plusieurs élèves en même temps ou par plusieurs AESH) et collectif (à l'intérieur d'un dispositif comme l'Ulis). L'accompagnement individualisé tend à disparaître au profit de l'accompagnement mutualisé pour des raisons budgétaires, ce qui a nettement aggravé les conditions de travail des AESH et l'accueil des élèves en situation de handicap.

Les AESH, du fait de leur statut de contractuel-le, se voient parfois confier des tâches qui n'ont rien à voir avec leurs missions, comme des tâches administratives ou de surveillance. Les missions sont encadrées par des textes, en particulier par la circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017, et il est important de veiller à ce que ces missions statutaires soient respectées et que l'administration n'en impose pas d'autres :

- Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne : assurer les conditions de sécurité et de confort, aider aux actes essentiels de la vie, favoriser la mobilité.
- Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles).
- Accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle.
- Sous certaines conditions précises : prise de médicaments et gestes techniques spécifiques.

Les AESH bénéficient de très peu de protections collectives : bas salaires bloqués, temps incomplets imposés, variabilité des quotités horaire et des lieux d'affectation, pressions sur les renouvellements de contrats ou la cdésation. Les contrats qui offrent peu de garanties créent de la précarité. Sur le terrain, cette situation se traduit par le non-respect des missions des AESH parfois encore confondues avec celles des AED, une quasi-absence de formation, des abus d'autorité de la part de la hiérarchie ou de l'administration, la non-reconnaissance de leur rôle pédagogique et éducatif, l'absence de fiches de poste précises.

Un guide des Accompagnants d'Elèves en situation de Handicap est disponible sur le site de SUD Education ainsi qu'au local, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Et maintenant ?

Le rôle des PIAL

Depuis 2019 et la mise en place des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé), les conditions de travail des AESH se sont particulièrement dégradées, alors même que leur statut était déjà précaire.

Ces pôles instaurent une logique de rentabilisation du temps de travail des AESH et multiplient les lieux d'intervention tout en dégradant l'accueil des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des AESH. Le risque de faire perdre du sens au travail d'accompagnement est grand.

En ôtant à la MDPH (Maison départementale des personnes en situation de handicap) ses prérogatives et en déplaçant les centres de décision vers des personnels de direction peu compétents en la matière, l'accueil des élèves en situation de handicap est soumis à des logiques de rentabilité : plusieurs AESH pour un même élève, plusieurs élèves accompagnés par un-e même AESH sur un même temps quel que soit le besoin, baisse du nombre d'heures d'accompagnement par élève. À la rentrée 2019, suite à la circulaire du 5 juin 2019 instaurant les PIAL, des centaines d'aesh ou d'avs n'ont pas été renouvelé-e-s. On peut parler d'un plan de licenciement silencieux. Les PIAL c'est aussi un renforcement de la hiérarchie pour les AESH qui subissent des changements d'emplois du temps, de lieux de travail et d'élèves accompagné-e-s au mépris de la continuité.

Leur généralisation, prévue pour la rentrée prochaine, se fait en dehors de tout cadre national. Certains PIAL couvrent des zones distantes de plusieurs dizaines de kilomètres, certains départements ne comportent que 3 PIAL en tout et pour tout, certain-e-s collègues se retrouvent à accompagner près de 10 élèves sur une semaine...

Le déploiement du logiciel GANESH

Expérimenté dans plusieurs académies, le logiciel Gestion Administrative Numérique des Élevés en Situation de Handicap permet de calculer l'adéquation des ressources AESH et des besoins d'accompagnement, prévoyant pour cela une base de 5 heures d'accompagnement. C'est donc un algorithme qui détermine le nombre d'heures d'accompagnement affecté aux élèves plutôt que l'évaluation des besoins réels par les équipes pédagogiques, éducatives et médicales.

Lorsque le ministère déclare que tou-te-s les élèves qui en ont besoin sont accompagné-e-s, il omet de préciser dans quelles conditions. Il ne s'agit plus d'accompagner pour favoriser l'inclusion mais d'optimiser et de rentabiliser des ressources humaines pour répondre à un besoin de chiffres.

Des revalorisations indiciaires inacceptables !

La circulaire du 5 juin 2019 prévoyait la mise en place de grille de revalorisation de l'indice de rémunération des personnels AESH par académie. Les revalorisations qui sont actuellement présentées dans les Comités techniques académiques sont inacceptables : il s'agit pour les personnels d'une augmentation de quelques euros d'un indice à l'autre (5 à 23€ supplémentaires selon les échelons). Entre le début et la fin de la carrière, le salaire d'un-e AESH ne pourra augmenter que de 145 euros brut pour un temps plein. Le SMIC augmentant plus rapidement que le salaire, l'indice plancher disparaît chaque année, réduisant ainsi le nombre d'indice de la grille.

Les AESH se mobilisent

Particulièrement exposé-e-s à la crise sanitaire du fait des différentes missions qui leur sont confiées, les AESH se sont particulièrement mobilisés cette année. Pour toucher la prime REP-REP+ au même titre que les autres personnels (sauf AED) de ces établissements, mais également pour que leur statut et leur rôle soit véritablement reconnu, une journée de grève particulièrement suivie s'est déroulée le 08 avril et une prochaine journée de mobilisation est prévue le 03 juin.

Nos revendications

-Un vrai statut d'éducateur/trice pour les accompagnant-es d'élèves en situation de handicap et l'arrêt du recrutement de personnels non-titulaires.

-La suppression des PIAL

-La création d'une brigade de remplacement et institutionnalisation de conseils d'AESH.

-Un recrutement académique systématique réduisant la subordination à l'arbitraire des chef-fes d'établissements.

-La fin des temps incomplets imposés et de l'annualisation du temps de travail et un temps plein à 24 heures d'accompagnement, les autres heures étant réservées au temps de préparation, de concertation, de suivi, de formation.

-L'égalité salariale et la mise en place d'une grille salariale nationale, applicable à toutes les académies, avec une avancée à l'ancienneté.

-L'accès aux mêmes primes (REP et REP +, ZEP), indemnités et pondérations (pour affectation multiple par exemple ou indemnité de tuteur) que les titulaires.

-Une formation exclusivement sur temps de service et une véritable formation initiale de qualité avant la prise de poste.

-En cas d'entrée dans la fonction publique par voie de concours la reconnaissance à 100% de l'expérience en tant qu'AESH pour le reclassement.

-Une prise en charge par l'employeur et un meilleur accompagnement à l'obtention d'une VAE (Validation d'Acquis d'Expérience).

Nous contacter

Sud Éducation, 3-5 rue Jean Godris,
80000 AMIENS
Mail : somme@sudeducation.org
www.sudeducation-somme.org
Facebook : SUD Éducation Somme - 80
Portable : 06 07 05 76 67
Permanence le jeudi de 14h à 17h,
3-5 rue Godris (centre ville) Amiens

Bulletin bimestriel du syndicat Sud-Éducation 80 imprimé au siège du syndicat. CPPAP 0925S07511 Dépôt légal Amiens centre de tri. - Directeur de publication : Bertrand Hansart. Dispensé de timbrage. Prix au numéro : 1,5€. Abonnement : 10 €/an. ISSN 2430-1655

éducation
Sud80

EXPRESSION DE SUD EDUCATION SOMME
3-5 RUE JEAN GODRIS,
80000 AMIENS

AMIENS PPDC

P7

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le : 07/05/2021

A distribuer avant le : 18/05/2021



1 VRAI MÉTIER
1 VRAI STATUT
1 VRAI SALAIRE

www.sudeducation.org